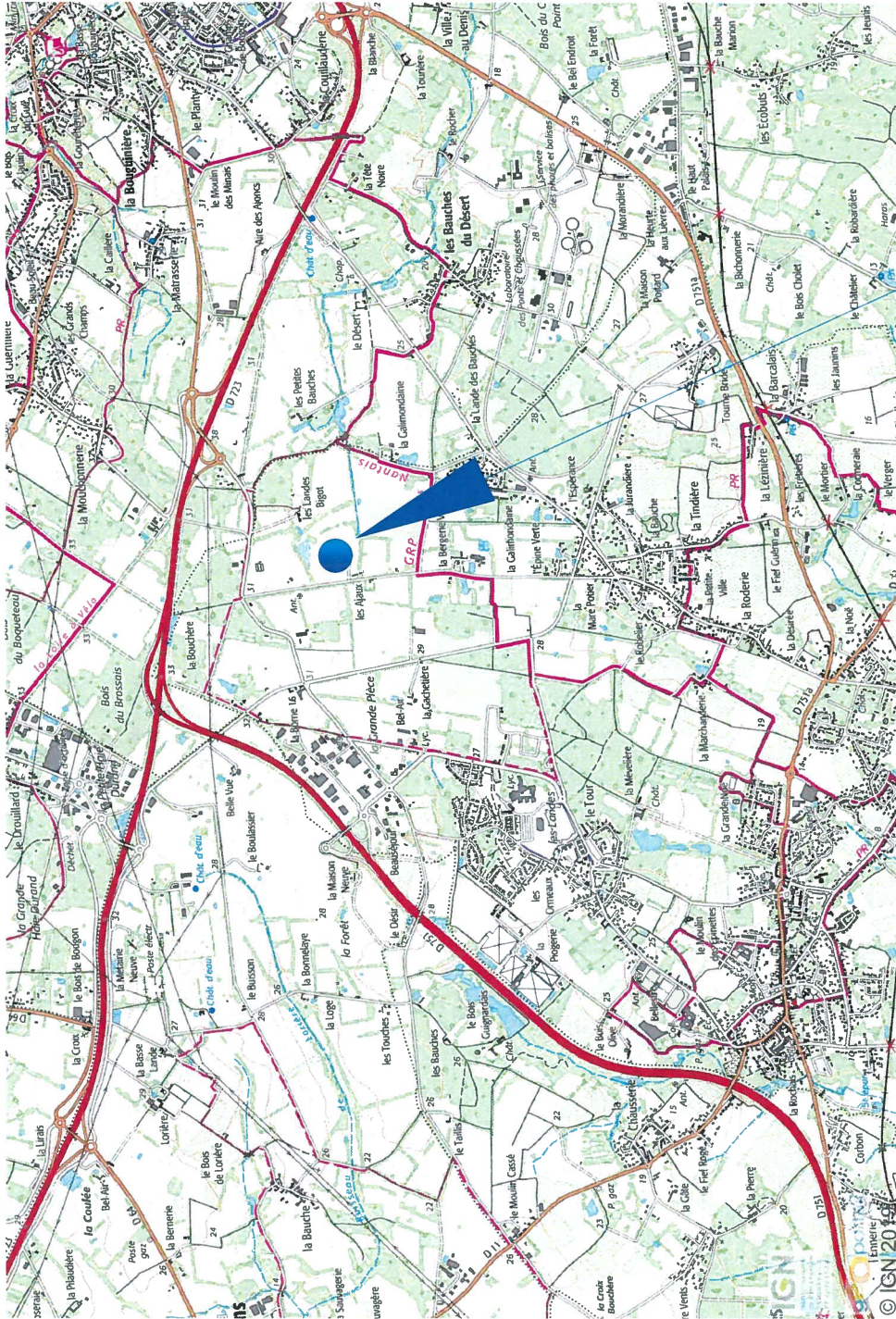
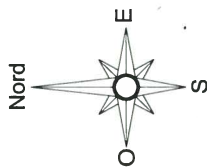




PROJET

04/04/2019	Plan de situation - IGN	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Monsieur GIRAUDINEAU Lieu-dit: " Les Landes Bigot " 44830 - BOUAYE	Michel Blanchon Architecte DPLG 7 rue de la République 44830 Bouaye 02 51 42 42 42 mblanchon@bouaye.fr	
1/25000						
RPR						
PC 1						
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPROUVÉ SAUF RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA DIFFUSION.						

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
LOIRE ATLANTIQUE

Commune :
BOUAYE

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 04/04/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle de Topographie et de
Gestion Cadastre de NANTES 2, rue du
Général Marguerite 44035
44035 NANTES Cedex 1
tél. 02 51 12 86 36 - fax
ptgc.440.nantes@dgfip.finances.gouv.fr

Plan de situation

Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque

Monsieur GIRAUDINEAU

Lieu-dit: " Les Landes Bigot "
44830 - BOUAYE

PC

Michel Blanchon
Architecte DPLG
7 rue de la République
44000 Nantes
02 51 12 86 36
michel.blanchon@blanchon.fr



PARCOURS EXISTANT
Surface ± 53 926 m²

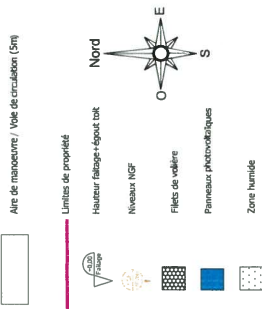
La-Bergerie-Verte

04/04/2019	1/1500	RPR	PC 2	Vue satellite existant	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte D.S.A. 7 rue de la République 44100 Nantes 02 51 38 35 46 michel.blanchon@blanchon.fr
					Monsieur GIRAUDINEAU		
				Lieu-dit: " Les Landes Bigot "	Lieu-dit: " Les Landes Bigot "		
				44830 - BOUAYE	44830 - BOUAYE		

UNE PAR CHAQUE DESTINAIRE S'IL N'Y A PAS L'OBJET DE REMARQUES ECRIRES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A PARTIR DE SA DIFFUSION.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
LOIRE ATLANTIQUE
Commune :
BOUAYE

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Date d'édition : 11/03/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle de Topographie et de
Gestion Cadastre de NANTES 2, rue du
Général Marguerite 44035
44035 NANTES Cedex 1
tél. 02 51 12 86 36 - fax

Plan de masse

Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque

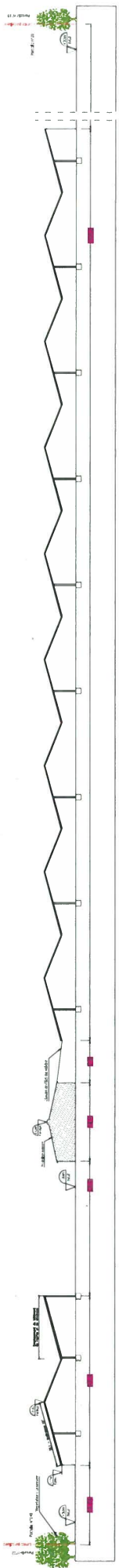
PC

Monsieur GIRAUDINEAU

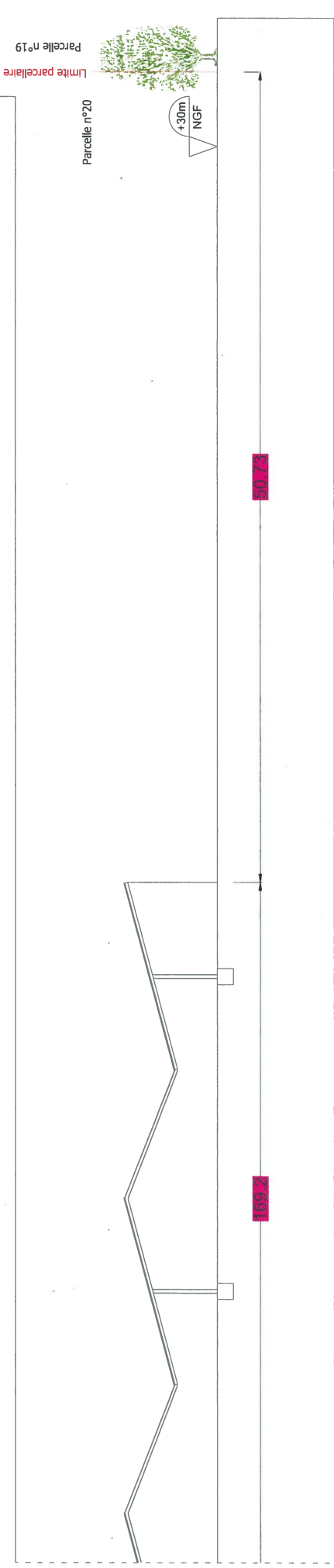
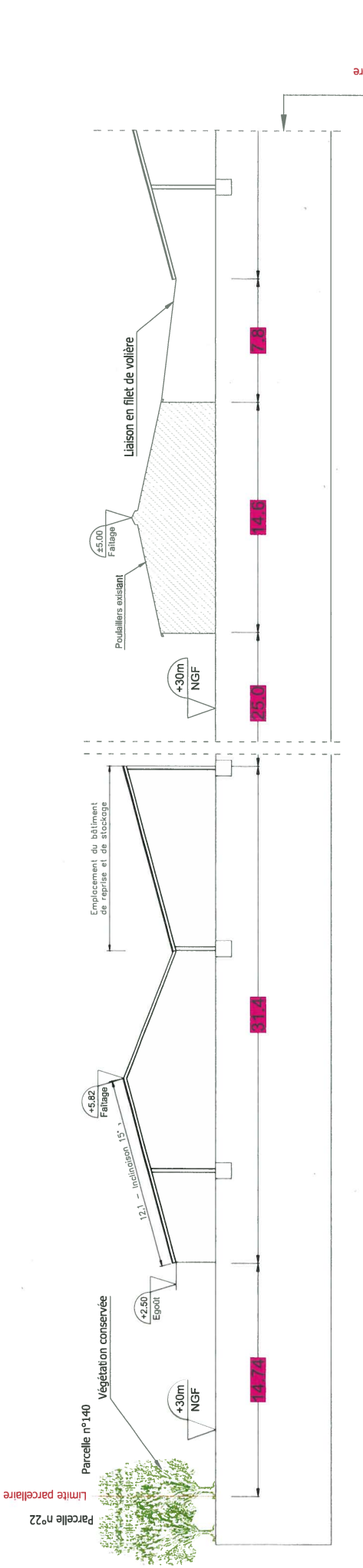
Lieu-dit: " Les Landes Bigot "
44830 - BOUAYE

Mélend Blanchon
Architecte DESA
7 rue de la République
44000 Nantes
tél. 02 51 12 86 36 - fax

COUPE A-A - Ech 1/750



COUPE A-A - Ech 1/250



04/04/2019		Plan de coupe terrain (1)		Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque		PC		Michel Blanchon Architecte D.S.A. 7 rue de la République 44830 BOUAYE 02 51 38 35 35 michel.blanchon@bouaye.fr	
1/250 et 1/750									
RPR									
PC 3									
				Monsieur GIRAUDINEAU					
				Lieu-dit: " Les Landes Bigot "					
				44830 - BOUAYE					

12.37

15.43

39.60

10

+5.82
Fallage

+2.50
Egout

+30m
NGF

Cassure (Coupe BB)

Limite parcelaire

Parcelle n°20

04/04/2019	Plan de coupe terrain (2)	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte D.S.A 7 place de France 49100 Sables 02 41 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr
1/250 et 1/750				
RPR				
PC 3				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME FACILEMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'Y A PAS L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA DIFFUSION.				

	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque 44830 - BOUAYE
PC 4	NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET
	Michel Blanchon Architecte DPLG 7 rue de la Poste 44830 Bouaye Tél : 02 53 36 35 46 michel.blanchon@wanadoo.fr



CONSTRUCTION D'HANGARS D'ELEVAGE TYPE VOLIERE
AVEC COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Emprise au sol : 33 742 m²

Table des matières

I. ETAT INITIAL DU TERRAIN :	3
II. IMPLANTATION DU PROJET :	4
III. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT :	4
IV. DESCRIPTIF DU PROJET :	5
VI. RESEAUX :	7
VII. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :	7

I. ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le projet de construction se situe sur la commune de BOUAYE (44830), au lieu-dit « Les landes Bigot ».

Situé au nord-est de BOUAYE, entre plusieurs activités agricoles, il s'inscrit sur dans un paysage rural entouré de parcelles cultivées (cf. vue satellite).

L'unité foncière est en partie dissimulée par la végétation existante, ce qui permet d'isoler les éléments présents sur le site et évite de potentielles nuisances visuelles inhérentes à l'activité.

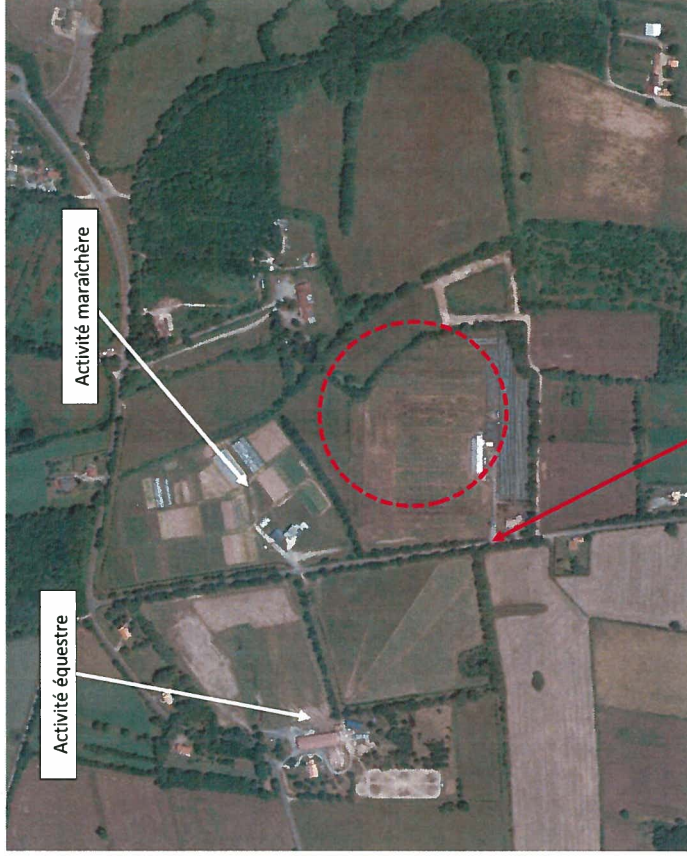
L'extrait cadastral servant de plan de situation (PC1), donne des indications d'environnement éloigné (densité des constructions proches...).

Les photographies et éléments PC6 et PC7-8 de la présente demande permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérées sur PC2 et PC1).

Le terrain est utilisé en parcours d'élevage de volailles, permettant à Monsieur GIRAUDINEAU de faire vivre son exploitation.

Le terrain d'assiette possède une faible pente du Nord vers le Sud.

L'accès à l'exploitation est existant (voir photo cf.).



ACCES à l'exploitation

II. IMPLANTATION DU PROJET :

Les volières sont équipées sur le pan sud de panneaux photovoltaïques et sur le pan nord de filets, elles seront implantées sur la parcelle n°20 et 140 de la section ZB sur la commune de BOUAYE, orientées 4° Sud-ouest et 34° Sud-est.

Le projet viendra recouvrir une grande partie des parcours qui sont existants. L'autre partie servira à l'extension d'un nouveau parcours. (voir lettre de motivation cf.)

L'implantation du projet sera réalisée en respectant les alignements des parcelles.

La construction s'implantera en zone A (agricole) et respectera les prescriptions du Plan local d'urbanisme de la commune de BOUAYE.

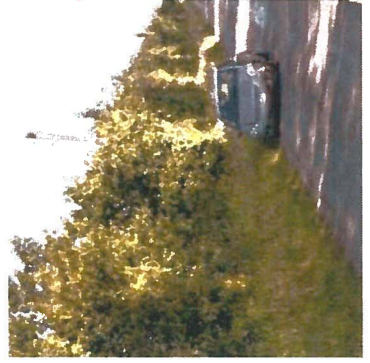
III. INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT :

La topographie du terrain ne sera pas modifiée car ce type de construction (structure légère) permet de s'adapter au terrain.

La construction sera en retrait de l'emprise publique et habitation tiers.

Le volume général des constructions sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche (PC6).

La végétation déjà existante en périphérie de la parcelle permettra de couper la visibilité des parcours depuis l'emprise publique.



Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque

IV. DESCRIPTIF DE LA VOLIERE :

❖ Mode constructif :

La volière sera desservie par deux bâtiments de reprise dont un existant qui sera relié à la volière par du filet, permettant l'entrée et la sortie des animaux dans les parcours.

La volière (2) sera réservée pour l'extension d'un nouveau parcours.

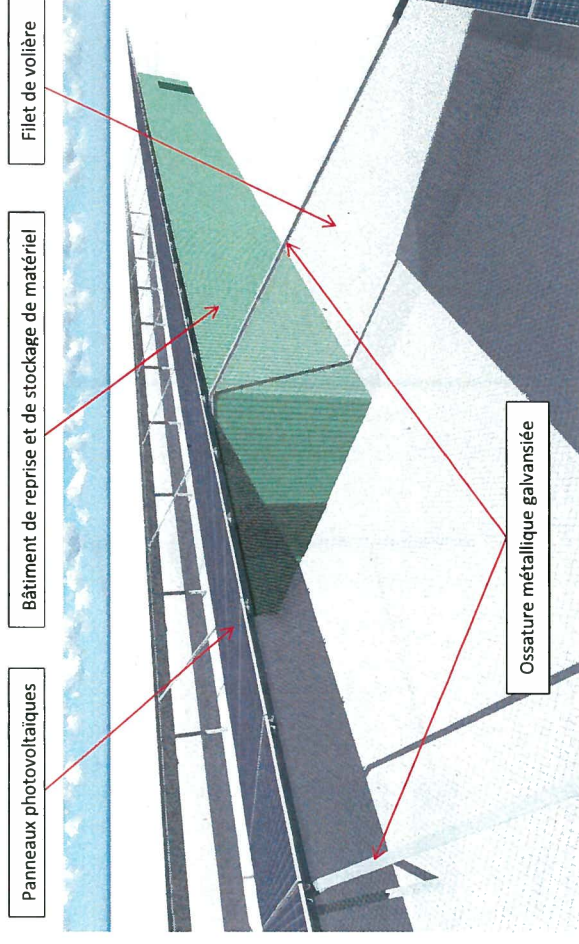
Les volières sont constituées d'une structure principale métallique.

- Les pans Nord seront équipés de filet à volière à petite maille nouée reposant sur des poutrelles métalliques.
- Les pans Sud seront équipés de panneaux photovoltaïques directement intégrés à la structure.

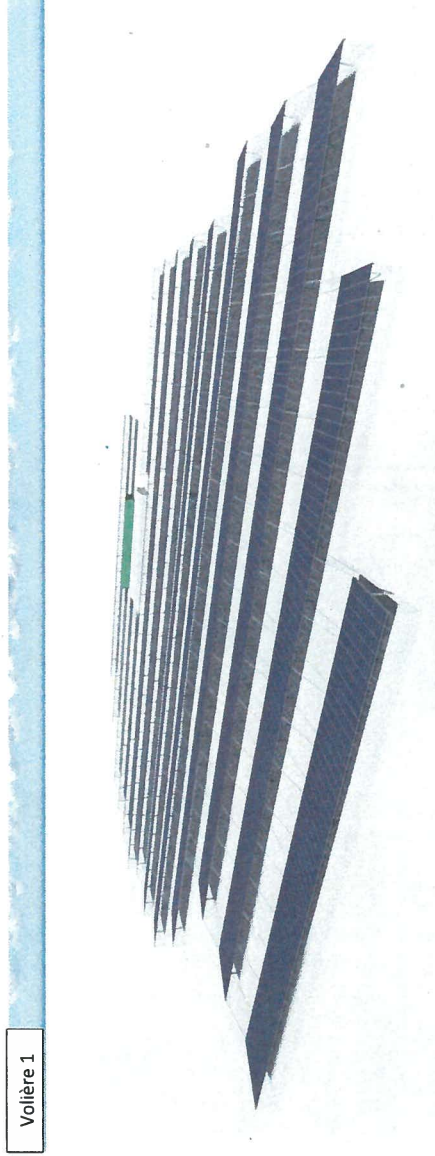
Les périphéries des volières seront également équipées de filet à volière avec en partie basse du grillage (2.00m ht).

L'inclinaison de la toiture est de 15° (voir PC-5), pour un rampart de 12.10m sur le pan Sud.

Le bâtiment de reprise et de stockage de matériel créé sous la volière (1) sera en bardage bac acier galvanisé pré laqué RAL « Vert » pour une meilleure insertion.



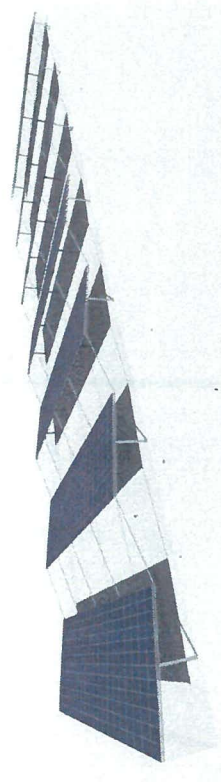
Volière 1



La volière aura une longueur maximum de 266.70 m et une largeur de 248.00 m avec des travées intérieures d'environ 10.00 m.

Son emprise au sol sera de 30 505 m² (impact toiture) et sa surface de plancher sera de 585 m² (bâtiment d'attrapage et poussinière).

Volière 2



La volière aura une longueur maximum de 39.60 m et une largeur de 129.80 m avec des travées intérieures d'environ 10.00 m.

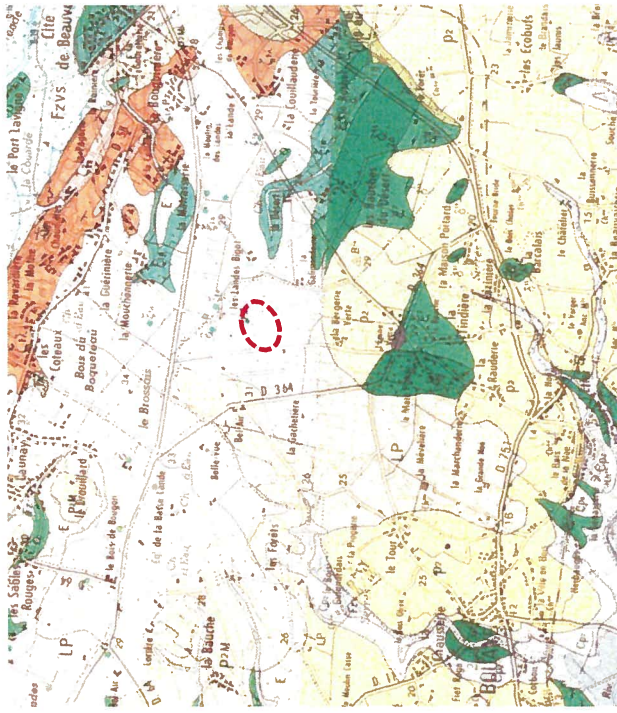
Son emprise au sol sera de 3 237 m² (impact toiture) et sa surface de plancher sera de 0 m².

Les volières auront donc une emprise au sol total de 33 742 m² pour une surface plancher de 585 m².

Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque

❖ **Nature du sol et terrassement :**

D'après la carte géologique, il s'agit d'une terre avec la présence d'alluvions. (<http://infoterre.brgm.fr/>)

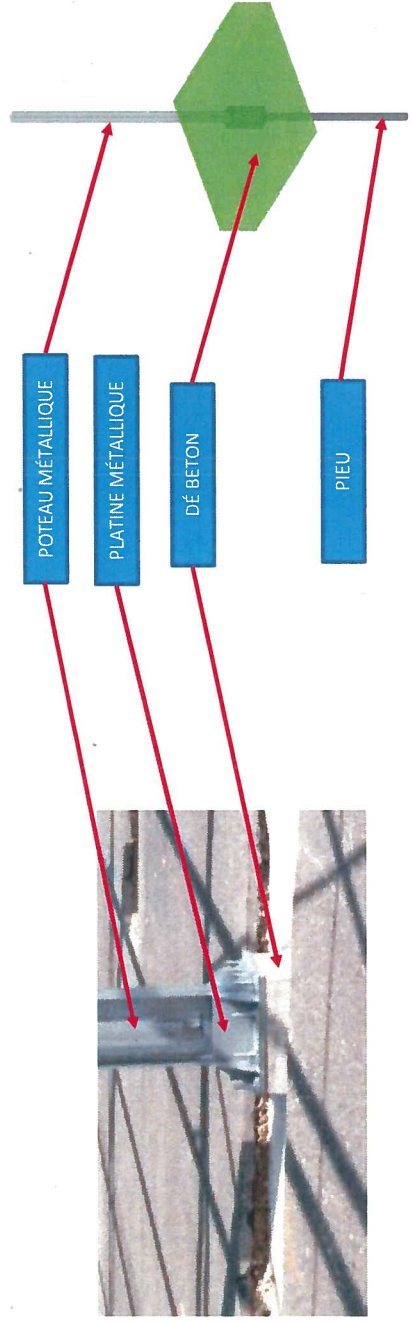


Allusions littéraires anciennes de moyenne terrasse

Il n'y aura pas de terrassement particulier nécessaire car il s'agit d'une structure légère en appui sur des petits plots béton sous chaque poteau, qui eux même sont en appui sur des pieux enfoncés dans le sol à environ 3m.

Les fondations seront donc uniquement localisées et pourront s'adapter à la topographie. Le reste de la surface restera enherbé.

Une étude de sol avec des tests d'aptitude à la perméabilité sera réalisée avant chantier pour s'assurer de la nature du sol.



V. RESEAUX :

❖ Alimentation :

L'alimentation en eau potable et en électricité restera inchangée.

Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, deux locaux techniques seront implantés à proximité des volières.

Le local technique principal aura une emprise au sol de 27 m² et une surface plancher de 22.36 m².

Le local technique secondaire aura une emprise au sol de 18 m² et une surface plancher de 14.56 m².

❖ Raccordement :

Le projet ne nécessitera pas de nouveau raccordement électrique en soutirage.
En revanche l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ayant vocation à être réinjectée sur le réseau, une demande de raccordement sera effectuée auprès d'ENEDIS en temps voulu, pour une puissance d'injection de 6.2 MW. La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique par ENEDIS, au point d'injection déterminé par l'étude de raccordement effectuée auprès d'ENEDIS.

❖ Evacuation :

Les eaux pluviales seront naturellement drainées par les parcelles portant le projet pour éviter une stagnation d'eau et donc éviter l'affluence d'oiseaux pouvant être porteurs de maladie (grippe aviaire) pendant les périodes migratoires.

Plus de détails sur la notice explicative sur la « gestion de l'eau »

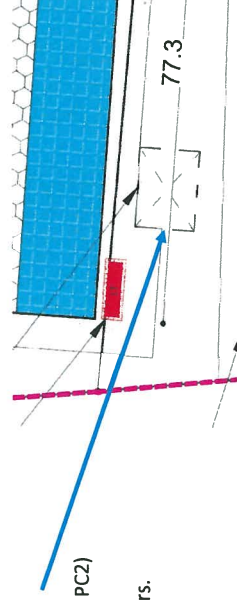
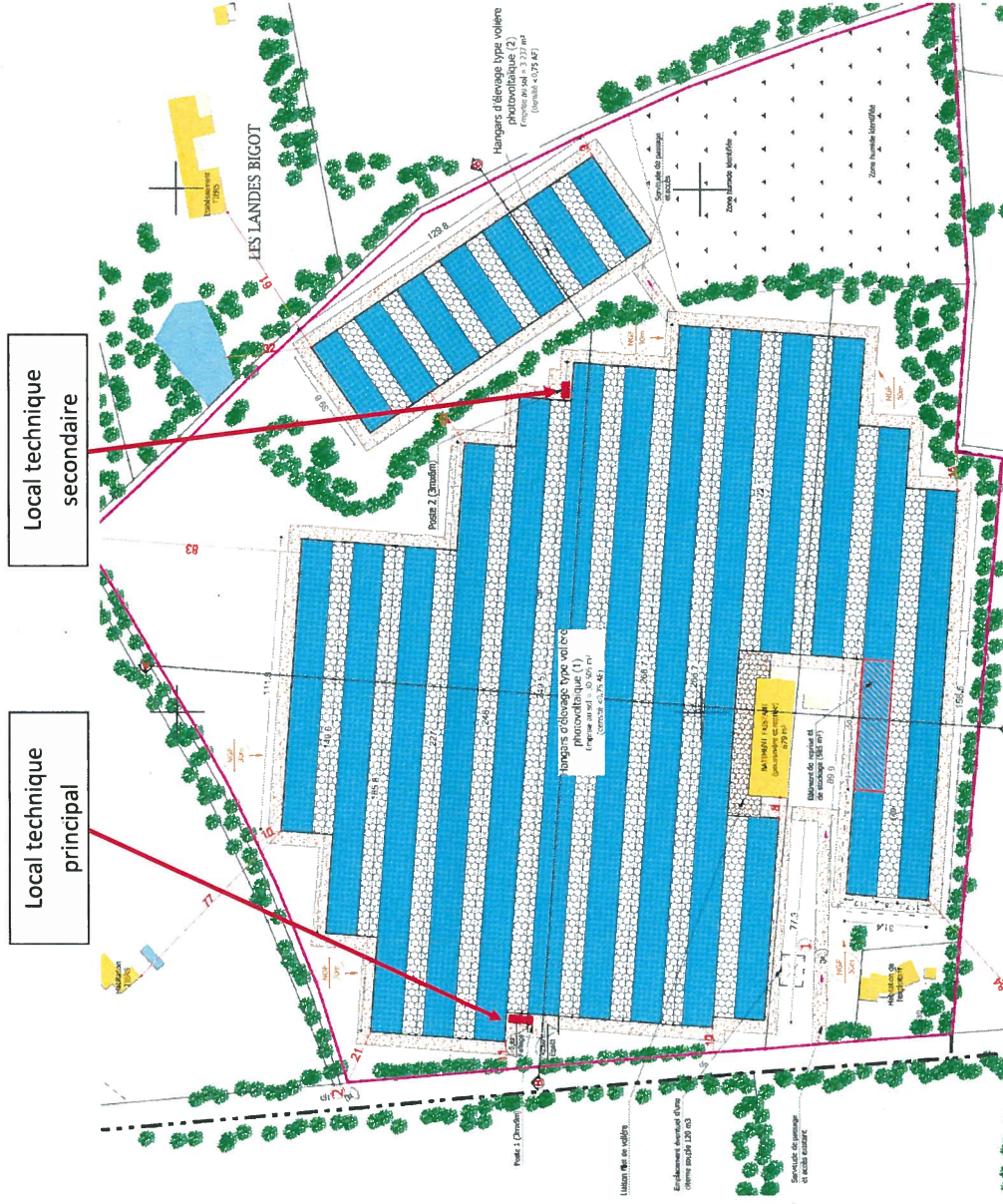
VI. LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Un emplacement est prévu pour implanter une citerne souple de 120m³, si cela est nécessaire.

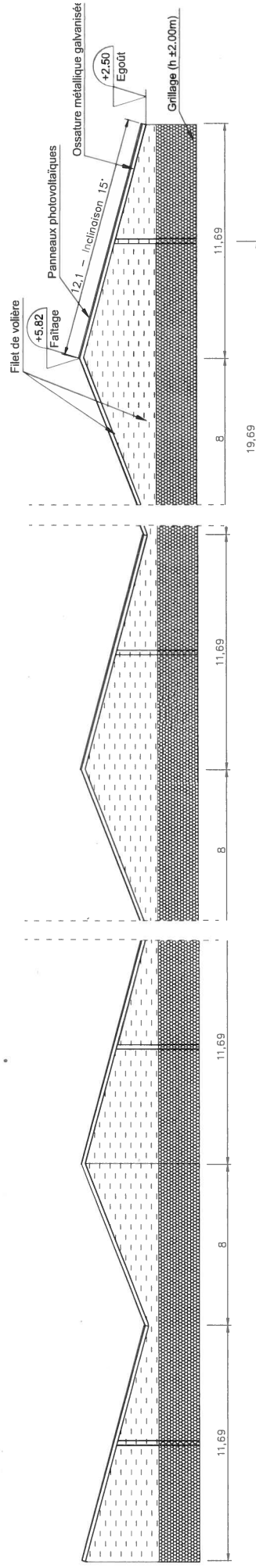
Un chemin est existant en périphérie du projet permettant de faire le tour de l'installation. (voir PC2)

L'accès à l'exploitation est existant et carrossable pour permettre l'accès aux véhicules de secours.

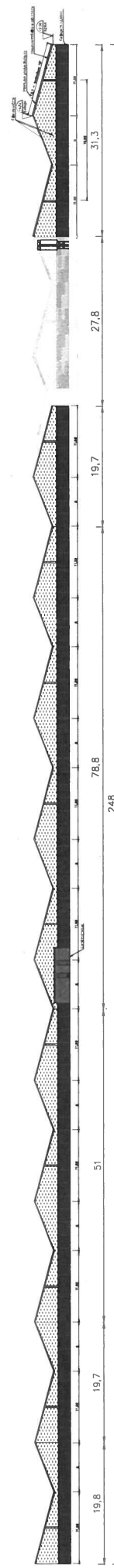
Les prescriptions du SDIS seront respectées.



Volière (1) - Façades OUEST Ech 1/200



Volière (1) - Façades OUEST Ech 1/650



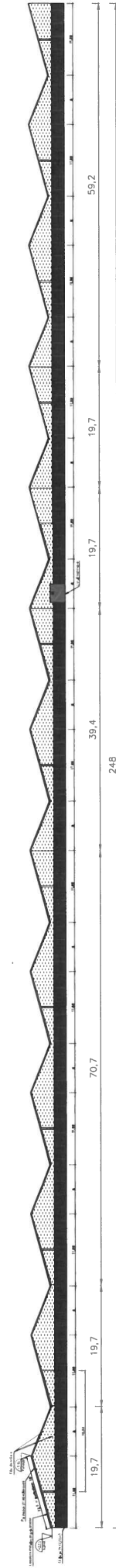
04/04/2019	Volière (1) - Façades OUEST	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 rue de la République 91000 Evry 01 60 35 46 78 michel.blanchon.desa@wanadoo.fr
1/200 et 1/650				
RPR				
PC 5				
Monsieur GIRAUDINEAU Lieu-dit: " Les Landes Bigot " 44830 - BOUAYE				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA DIFFUSION.				

Technical drawing of a roof structure showing a cross-section with various components and dimensions:

- Filet de volière**: Fly screen mesh.
- Panneaux photovoltaïques**: Photovoltaic panels.
- Faîtage**: Ridge.
- Ossature métallique galvanisée**: Galvanized metal frame.
- Egout**: Gutter.
- Grillage (h $\pm$ 2.00m)**: Grid (height $\pm$ 2.00m).

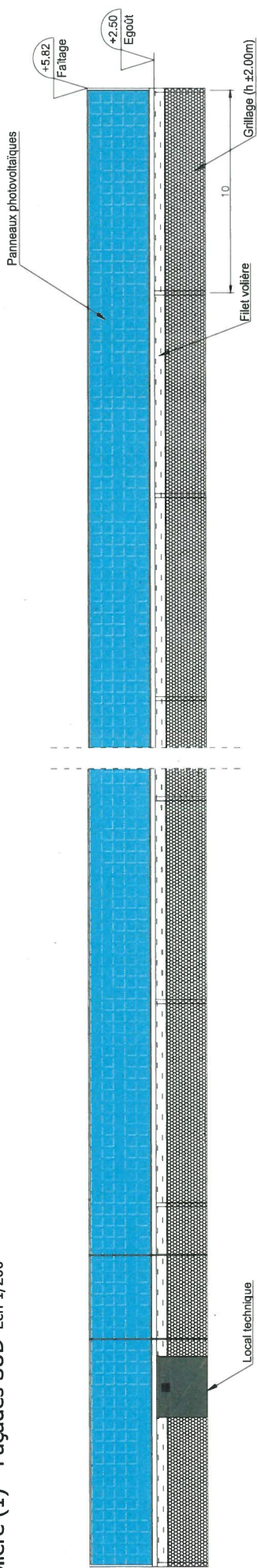
Dimensions and angles:

- 12.1 - Inclinaison 15°**: Slope of the photovoltaic panels.
- +5.82**: Vertical offset from the ridge to the fly screen mesh.
- +2.50**: Vertical offset from the gutter to the fly screen mesh.
- 11.69**: Horizontal distance from the gutter to the fly screen mesh.
- 8**: Horizontal distance from the fly screen mesh to the grid.
- 11.69**: Horizontal distance from the grid to the fly screen mesh.
- 19.69**: Total horizontal distance from the gutter to the grid.

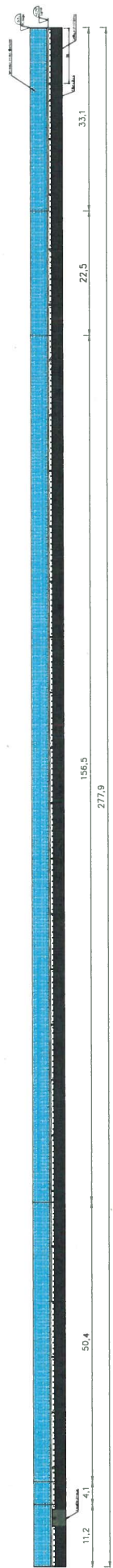


05/03/2019	Vollière (1) - Façades EST	Construction d'hangars d'élevage type vollière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blandin Architecte D.S.A. 7 rue de la République 44100 Nantes 02 51 35 35 46 michel.blandin@nantes.fr
1/200 et 1/650				
RPR				
PC 5				
Monsieur GIRAUDINEAU Lieu-dit: " Les Landes Bigot " 44830 - BOUAYE				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'Y A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA DIFFUSION.				

Volière (1) - Façades SUD Ech 1/200

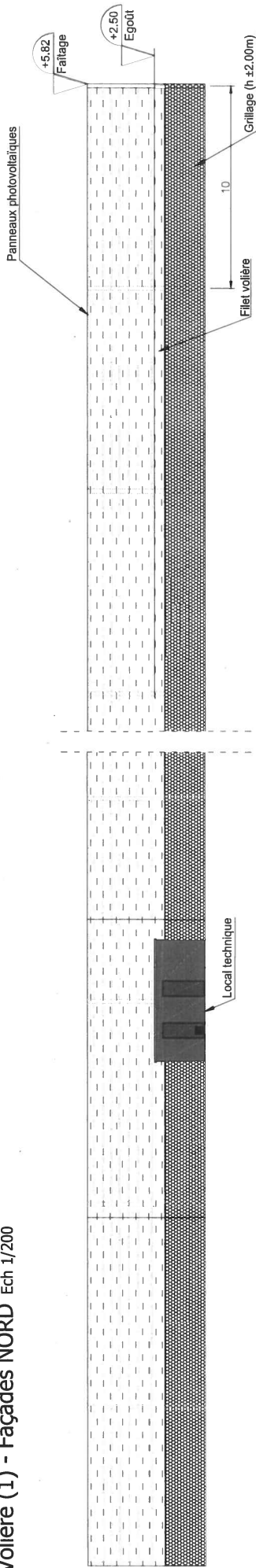


Volière (1) - Façades SUD Ech 1/750

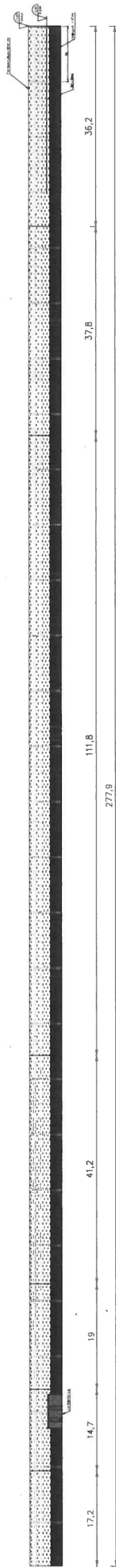


04/04/2019 1/200 et 1/750 RPR PC 5	Volière (1) - Façades SUD	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC
		Monsieur GIRAUDINEAU Lieu-dit: " Les Landes Bigot " 44830 - BOUAYE	
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'Y A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA DIFFUSION.			

Volière (1) - Façades NORD Ech 1/200

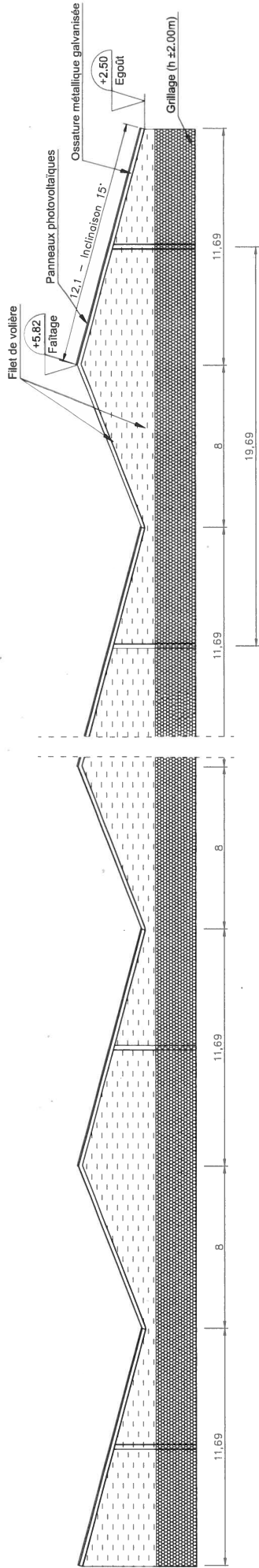


Volière (1) - Façades NORD Ech 1/750

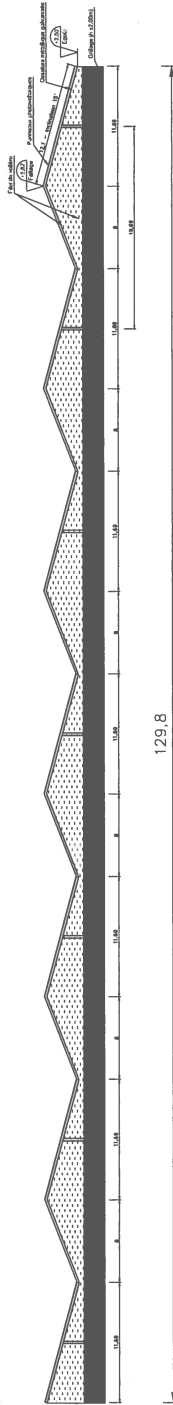


04/04/2019 1/200 et 1/750 RPR PC 5		Volière (1) - Façades NORD	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Mtchd. Blandin Architecte D.S.A. 2 rue de la République 44830 - BOUAYE 02 51 25 10 10 mtchd.blandin@wanadoo.fr
			Monsieur GIRAUDINEAU		
			Lieu-dit: " Les Landes Bigot " 44830 - BOUAYE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME FACILEMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'Y A PAS PAR L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA DIFFUSION.					

Volière (2) - Façades OUEST Ech 1/200

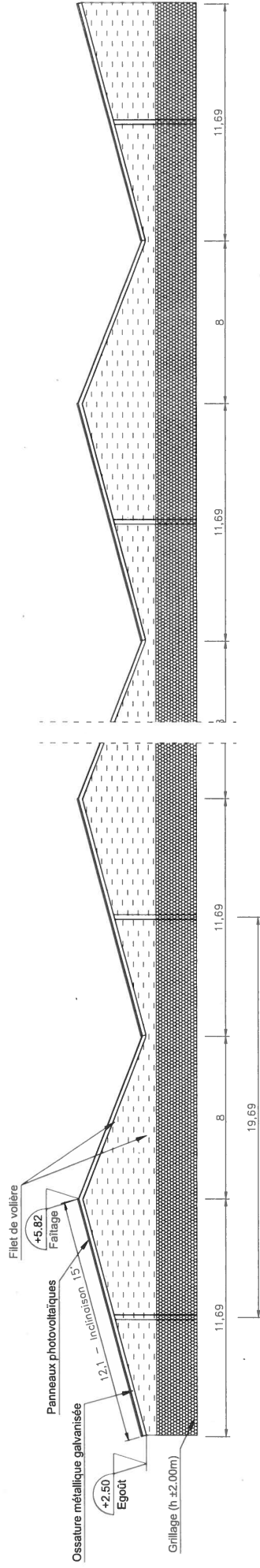


Volière (2) - Façades OUEST Ech 1/500

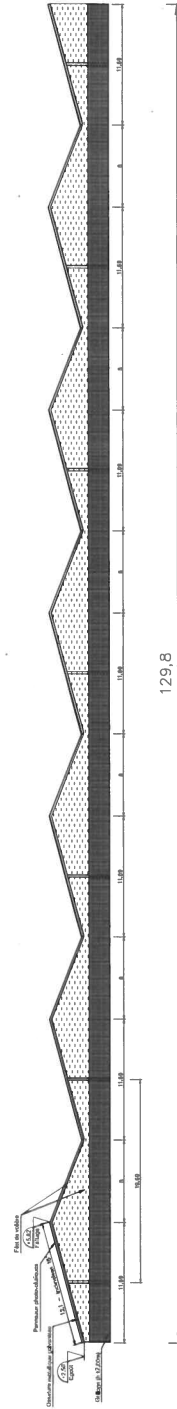


04/04/2019 1/200 et 1/500 RPR PC 5		Volière (2) - Façades OUEST		Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque		PC		Michel Blanchon Architecte DESA 7 rue de la République 44300 Bouaye 02 51 48 36 35 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	
				Monsieur GIRAUDINEAU					
				Lieu-dit: " Les Landes Bigot "					
				44830 - BOUAYE					
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINÉTAIRE S'IL N'Y A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA DIFFUSION.									

Volière (2) - Façades EST Ech 1/200

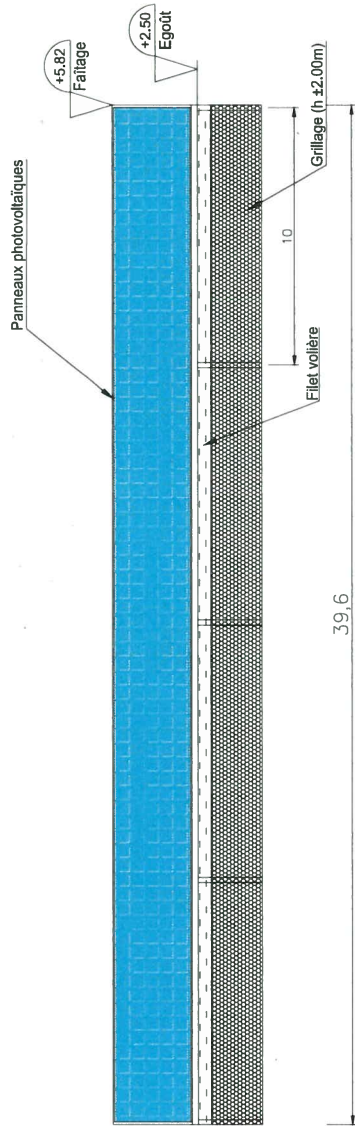


Volière (2) - Façades EST Ech 1/500

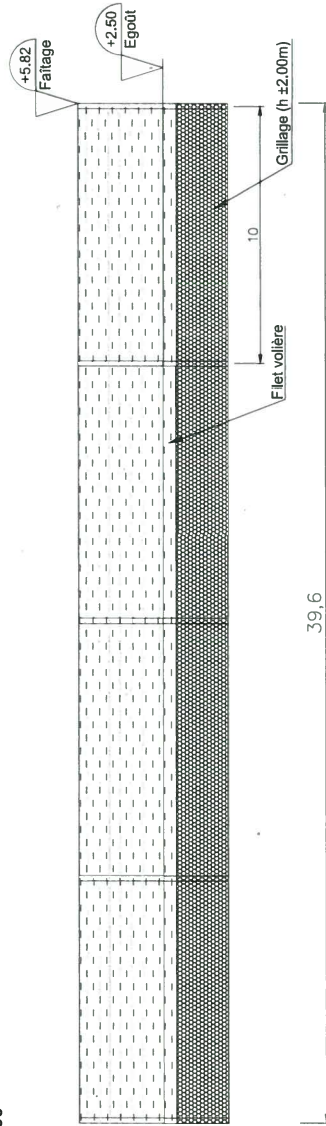


04/04/2019	Volière (2) - Façades EST	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Mélody Blanchon Architecte D.S.A 7 rue de la République 44830 Bouaye 06 25 25 46 7 mblanchon.86@gmail.com 	
1/200 et 1/500					
RPR					
PC 5					
		Monsieur GIRAUDINEAU			
		Lieu-dit: " Les Landes Bigot "			
		44830 - BOUAYE			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'Y A PAS L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA DIFFUSION.					

Volière (2) - Façades SUD Ech 1/200

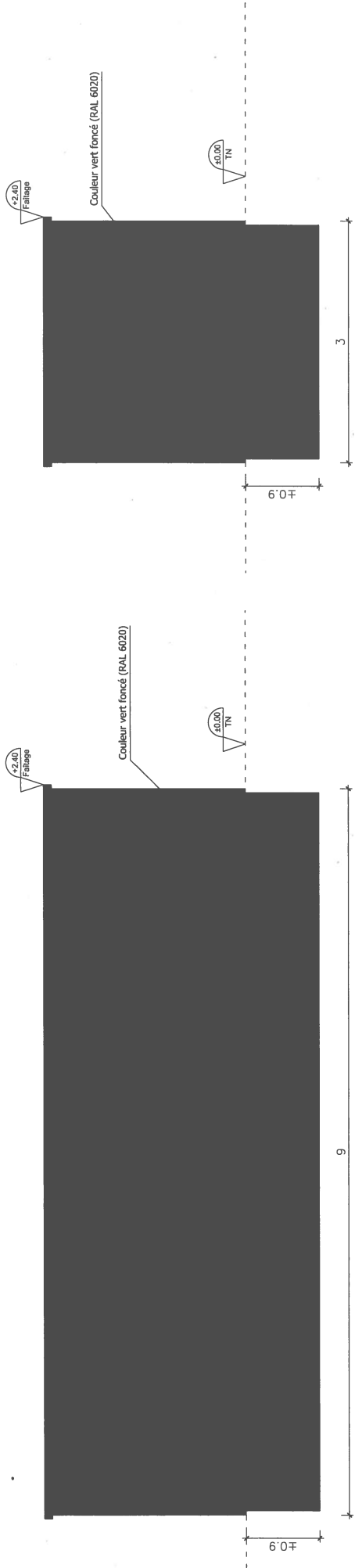


Volière (2) - Façades NORD Ech 1/200

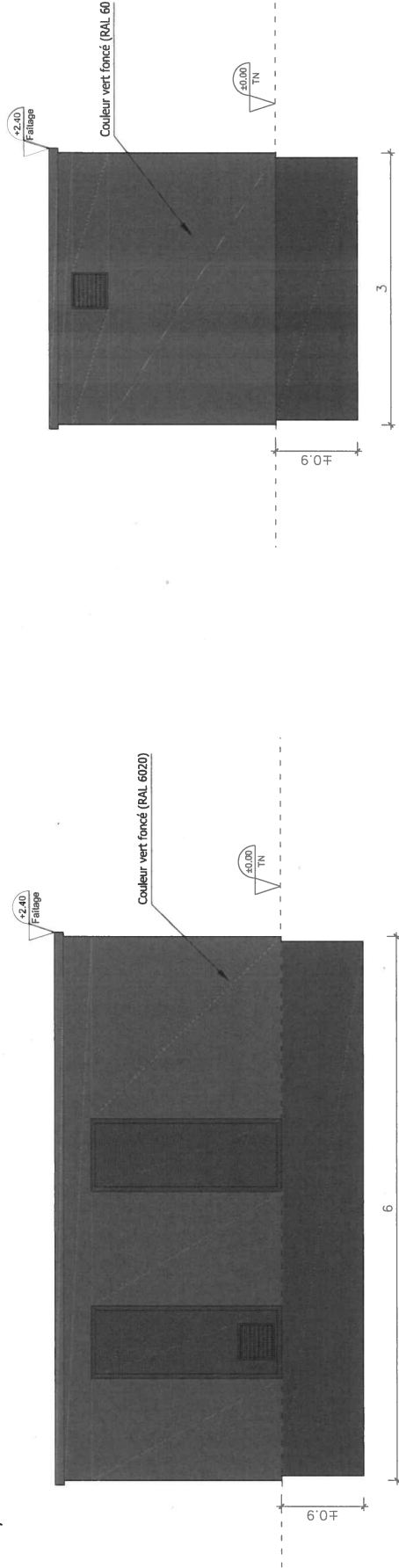


04/04/2019 1/200 et 1/600 RPR PC 5	Volière (2) - Façades SUD et NORD	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte D.S.A. 7 rue de la République 44300 Bouaye michel.blanchon.86@wanadoo.fr
		Monsieur GIRAUDINEAU		
		Lieu-dit: " Les Landes Bigot "		
		44830 - BOUAYE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME FACILEMENT APPROUVÉ PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'Y A PAS L'OBLIGÉ DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA DIFFUSION.				

Poste 1 Ech 1/50



Poste 2 Ech 1/50



04/04/2019		Locaux techniques	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte D.S.A. 7 Landes Bouyot 44830 - BOUAYE 02 51 38 35 47 MICHEL.BLANCHON@BOUYOT.FR
1/50					
RPR					
PC 5					
			Monsieur GIRAUDINEAU		
			Lieu-dit: " Les Landes Bigot " 44830 - BOUAYE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'Y A PAS L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA DIFFUSION.					

Vue 1



08/04/2019		Insertion photoréaliste (1)	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte D.F.S.A. 7 rue de la République 49100 Segré 02 41 38 35 46 michel.blanchon@orange.fr	
RPR						
PC 6						
			Monsieur GIRAUDINEAU Lieu-dit: " Les Landes Bigot " 44830 - BOUAYE			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME FACILITÉMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'Y A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À DATER DE SA DIFFUSION.						

Vue 2



Vue 3



08/04/2019		Insertion photoréaliste (2)	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DPLG 7 rue de la République 44300 Bouaye 02 51 82 35 46 michel.blanchon@orange.fr
RPR					
PC 6					
			Monsieur GIRAUDINEAU Lieu-dit: " Les Landes Bigot " 44830 - BOUAYE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPROUVÉ PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA DIFFUSION.					

PC 7 - Vue 1

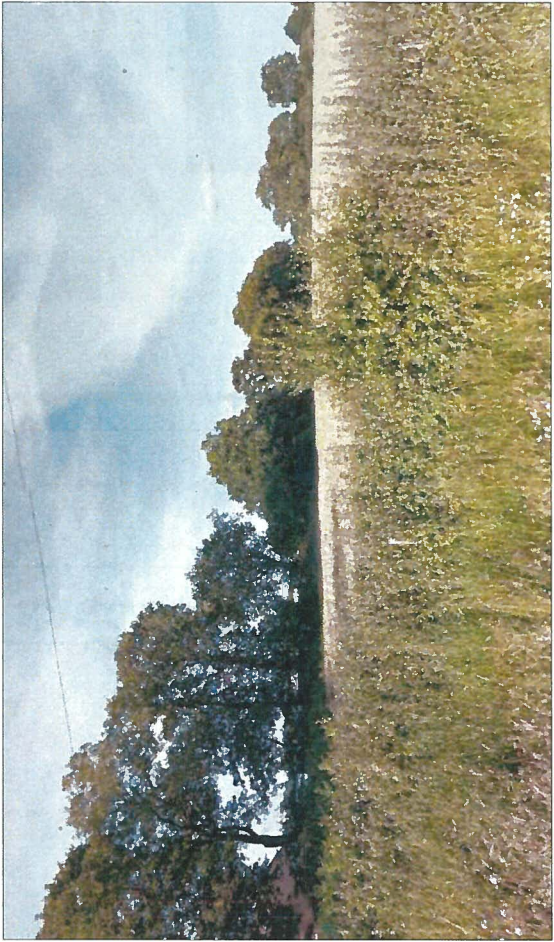


08/04/2019		Photos originales (1)	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte D.E.S.A. 7 rue de la Poste - 44300 Bouaye 02 51 35 35 46 michel.blanchon.86@gmail.com
RPR					
PC 7- 8					
			Monsieur GIRAUDINEAU Lieu-dit: " Les Landes Bigot " 44830 - BOUAYE		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME FACILEMENT APPROPRÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'Y A PAS FAIT L'OBJET DE RÉSERVES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA RÉCEPTION.					

PC 7 - Vue 2



PC 8 - Vue 3



08/04/2019	Photos originales (2)	Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 rue de la République 83100 La Seyne-sur-Mer 06 83 35 46 michel.blanchon@desa-architectes.fr	
RPR					
PC 7- 8					
		Monsieur GIRAUDINEAU Lieu-dit: " Les Landes Bigot " 44830 - BOUAYE			
CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ & NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME FACILEMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À PARTIR DE SA DIFFUSION.					

Monsieur GIRAUDINEAU
Lieu-dit : « Les Landes Bigot »
44830 - BOUAYE

Fait à : BOUAYE	
Le : 08/04/2019	
Michel BLANCHON ARCHITECTE D.E.S.A 7 Route de Nuaillé - 86000 PORTERS 06 30 36 35 46	
HANGARS D'ELEVAGE TYPE VOLIERE	



« Gestion de l'eau »

(Complément à la PC4)

NOTICE EXPLICATIVE

LE CONTEXTE DU PROJET:

Le projet de construction se situe sur la commune de BOUAYE (44830), au lieu-dit « Les landes Bigot ».

Situé au nord-est de BOUAYE, entre plusieurs activités agricoles, il s'inscrit sur dans un paysage rural entouré de parcelles cultivées (cf. vue satellite).

Le terrain est à ce jour utilisé comme **une zone de parcours d'élevage de volailles**, le projet consistera à s'implanter sur cette zone, objet de la présente demande de permis de construire.



LA GESTION DE L'EAU DU SITE:

Actuellement, la topographie du terrain est relativement plane.

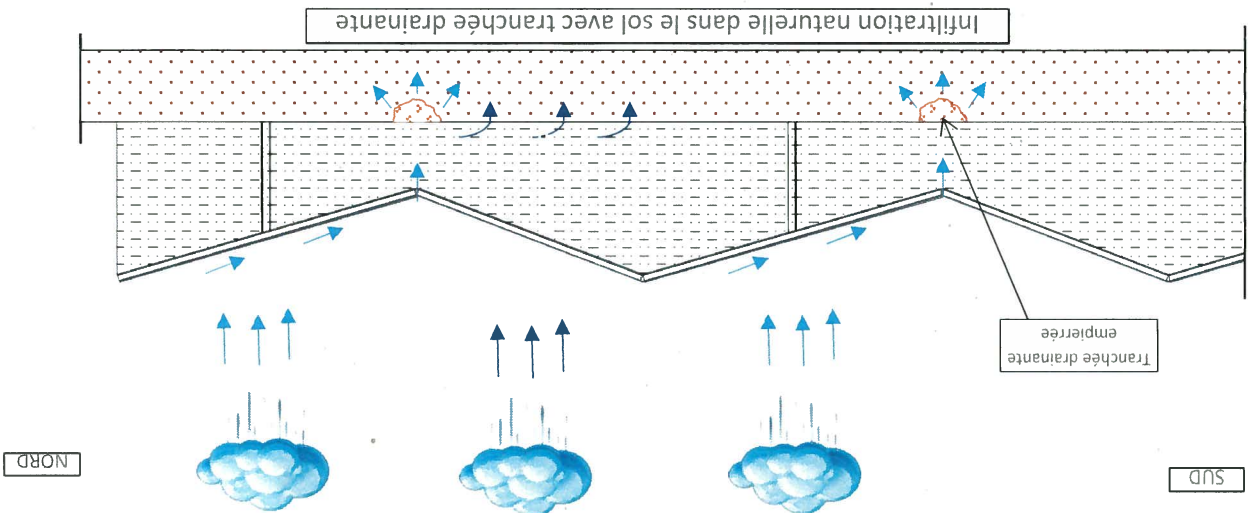
Pour gérer les eaux pluviales et éviter l'utilisation d'un bassin de rétention qui aurait pour répercussion d'attirer les oiseaux migrateurs pendant la période migratoire, un système de tranchée drainante sera installé sous chaque égout des rampants sud des volières.

Il n'y aura pas de modification de la nature du sol. Les parcours resteront enherbés.

Le schéma représente le terrain d'assiette :

L'eau des pans Sud (présence de panneaux photovoltaïques) s'écoule directement par gravité dans les tranchées drainantes puis s'infiltre progressivement dans le sol.

L'eau des pans Nord tombe naturellement au travers des filets de volières puis s'infiltre progressivement dans le sol, comme à l'état initial.

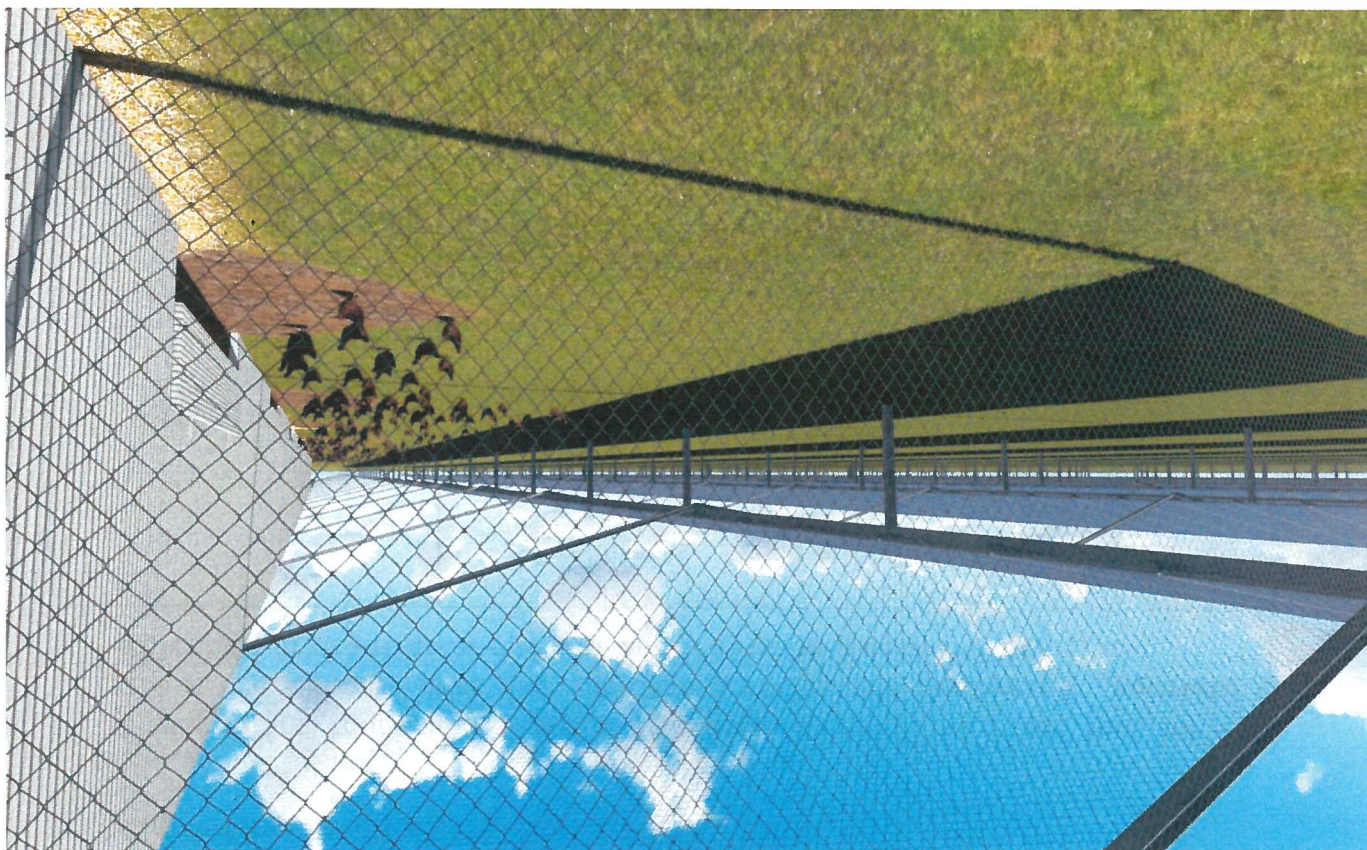


CONCLUSION :

D'après les objectifs du projet qui sont d'éviter le contact entre les oiseaux migratoires et les oiseaux d'élevage et d'après la topographie du site, il ne nous paraît pas nécessaire de prévoir un moyen de gestion des eaux pluviales de type bassin de rétention qui aurait pour effet d'attirer les oiseaux migrateurs.

Monsieur et Madame GIRAUDINEAU
Lieu-dit : « Les Landes Bigot »
44830 - BOUAYE

HANGARS D'ELEVAGE TYPE VOLIERE PHOTOVOLTAÏQUE



PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

1. CONTEXTE DU PROJET

Le Grenelle de l'environnement fixe à 23 % la consommation d'énergie renouvelable en France à l'horizon 2020. Le solaire photovoltaïque a toute sa place dans le bouquet énergétique.

L'équipement des toitures en panneaux solaires constitue un gisement à valoriser, notamment celles des bâtiments agricoles qui représentent d'importantes surfaces.

Il faut retenir tout d'abord que la production d'énergie ne prend tout son sens que si elle s'intègre dans une approche au niveau de l'exploitation **sobriété et efficacité énergétiques** doivent avant tout être recherchées.

EXPLOITATION AGRICOLE	• Exploitants : David et Isabelle GIRAUDINEAU • Activité principale : Elevage de gibier à plume • Commercialisation : Vente à la coopérative l'Envol de Retz
PROJET AGRICOLE	• Activité projetée : Elevage de gibier à plume • Emprise au sol (impact toiture) : 33 742 m² • Commercialisation : Vente à la coopérative l'Envol de Retz
LOCALISATION	• Département : LOIRE-ATLANTIQUE (44) • Commune : BOUAYE (44830) • Adresse : 4 route de la bergerie verte / « Les Landes Bigots » • Coordonnées GPS : 47°09'50.4"N 1°39'52.6"W • <i>Superficie cadastrale : 98 706 m²</i>

1.1 Contexte agricole des PAYS DE LA LOIRE

L'agriculture et l'agroalimentaire : 1er secteur économique des Pays de la Loire

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent un pilier économique pour la région des Pays de la Loire : que ce soit en termes de chiffre d'affaires ou d'emploi, ce secteur est le 1^{er} secteur économique de la région. L'agriculture régionale contribue fortement aux productions alimentaires et donc à l'alimentation nationale. La diversité de ses produits en témoigne, qui, pour nombre d'entre eux (fruits, oeufs, lait, viande...), dépassent les 10 % de la production nationale. Elle se distingue aussi par une forte présence des productions animales, parallèlement à des productions végétales très diversifiées.

Pour autant, elle est aussi responsable et attentive à l'environnement, en développant les productions sous signes de qualité, l'agriculture biologique notamment, en maîtrisant l'emploi d'intrants chimiques, et en valorisant des territoires écologiquement sensibles. Enfin, en comparaison avec l'agriculture française, l'agriculture régionale est collective (nombre de sociétés), attractive (nombre de jeunes en formation, nombre d'installations) et pourvoyeuse d'emplois (1^{er} employeur dans la région après le commerce).

... dont l'agriculture et l'agroalimentaire occupent les 3/4 du territoire et offrent 1 emploi sur 10

- 5^e région (à l'échelle des régions 2016) pour son PIB ; 2^e région pour son taux d'emploi
- 10 % de l'emploi régional (2/3 dans l'agriculture, 1/3 dans l'agroalimentaire), auxquels se rajoutent les emplois dans les services aux entreprises, les organisations agricoles, la formation
- 25 % des emplois industriels de la région dans l'industrie agroalimentaire
- 20 % des exportations régionales
- des productions agricoles qui couvrent bien plus que les besoins alimentaires de la population régionale (plus de 4 fois en volaille et lait, 2,5 fois en bœuf, 1,5 fois en porcs...)
- 113 produits sous label Rouge, 100 sous AOC/AOP/AOR, 147 sous IGP, 1 sous STG
- 250 adhérents au réseau Bienvenue à la ferme
- 15 % des exploitations pratiquant la vente en circuits courts
- 45 % des exploitations en agriculture biologique pratiquant la vente en circuits courts.



1.2 L'influenza aviaire au sein de la filaire

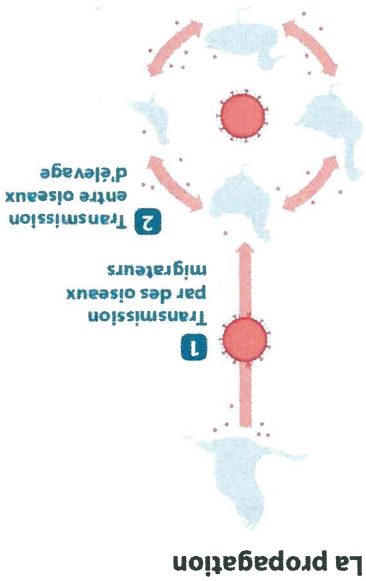
1.2.1 Définition :

La grippe **aviaire** est une maladie infectieuse des oiseaux ou de la volaille causée par différents virus, il s'agit d'une épizootie. Cette infection se transmet d'un oiseau à un autre oiseau.

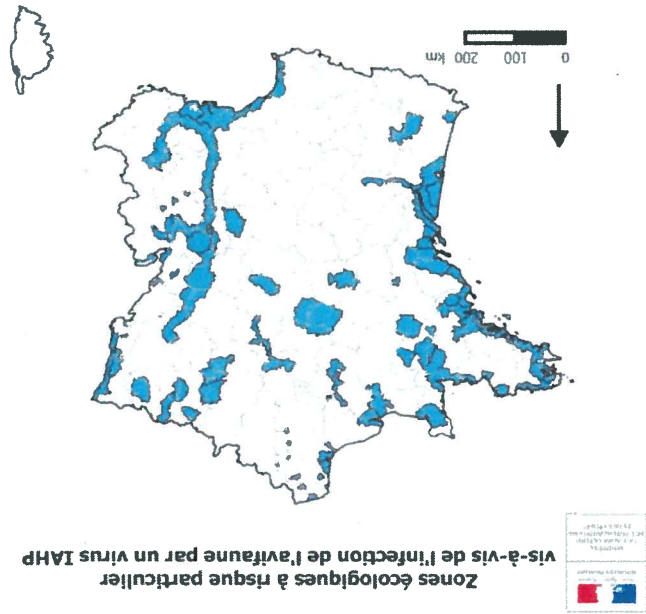
1.2.2 Transmission et propagation :

La transmission et la propagation viennent le plus souvent du contact direct entre les animaux sauvage et les animaux d'élevage pendant la période migratoire, c'est-à-dire de novembre à mars.

S'ils sont porteurs du virus les oiseaux migrateurs peuvent transmettre la maladie.

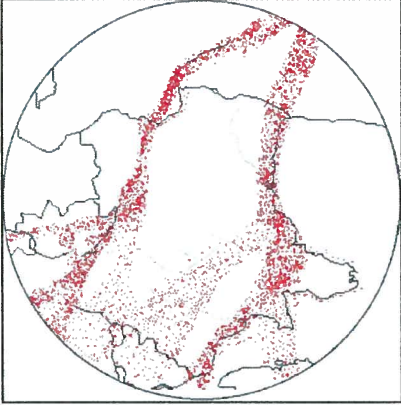


Zones écologiques à risque particulier vis-à-vis de l'infection de l'avifaune par un virus IAH*



source : Arrêté ministériel du 16 mars 2016 relatif aux niveaux du risque épidémiologique en raison de l'infection de l'avifaune par un virus IAH*

et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs



La France est située sur la branche occidentale du système de migration de trois milliards d'oiseaux se rendant des régions paléarctiques vers les régions afro-tropicales.

1.2.3 Chronologie de la crise de l'influenza aviaire en France:

18 février 2006 :

Le virus de la grippe aviaire dans sa forme hautement pathogène est identifié pour la première fois en France (Ain).

25 novembre 2015 :

Un foyer de grippe aviaire H5N1 est détecté en Dordogne. Le 2 décembre, le préfet du département fait abattre 14 000 canards et 1 000 oies. Plusieurs pays cessent d'importer de la volaille française.

28 novembre 2016 :

Le premier cas de grippe aviaire H5N8 chez des canards sauvages est détecté dans le Pas-de-Calais. Début décembre, plusieurs foyers sont identifiés dans des élevages du Sud-Ouest et le niveau de risque « élevé » est étendu à toute la France. De nouvelles mesures de restriction de mouvements et de confinement sont prises dans les élevages.

5 janvier 2017 :

Pour endiguer définitivement le virus, une campagne d'abattage massif des canards élevés en plein air est lancée dans 150 communes de quatre départements du Sud-Ouest. La filière évalue à 120 millions d'euros les pertes liées à l'épidémie.

13 février 2017 :

Le ministre de l'agriculture annonce l'abattage systématique des canards d'élevage dans le département des Landes, premier producteur de foie gras en France.

17 avril 2017 :

Après l'abattage préventif, le ministère de l'agriculture impose, du 17 avril au 28 mai, un vide sanitaire dans 1134 communes touchées par le virus H5N8. Entre ces deux dates les bâtiments doivent être vidés, nettoyés et désinfectés.

1.2.4 Bilan de la crise de l'influenza aviaire en France:

Cette crise sanitaire sans précédent a entraîné l'abattage de millions d'oiseaux et causé des pertes financières lourdes pour la filière. En plus d'affaiblir la filière avicole française, cette crise a provoqué une baisse de confiance des banques et donc de grandes difficultés à relancer leur activité pour les éleveurs impactés.

Le Cifog chiffre à « plus de 250 millions d'euros » les pertes pour la filière, soit plus du double de ce qu'il avait estimé en janvier 2017. Pour la filière volailles de chair, également touchée dans la région avec 1 500 élevages dépeuplés, les

